

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juillet 1981.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances rectificative pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Paul SÉRAMY,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, vice-présidents ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, secrétaires ; Bernard Barbier, Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Breuf, Adolphe Chauvin, Roland Courteau, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raymond Soucaret, Raymond Spingard, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vellon, Marcel Vidal, N...*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 3, 88, 102, 103 et in-8° 1.

Sénat : 310, 311, 313 (1980-1981).

Lois de finances rectificatives. — Education - Jeunes - Sports - Universités.

SOMMAIRE

	Page
Introduction	3
TITRE I. — Les mesures consacrées à l'Éducation	4
1. La politique des personnels : la fin du redéploiement	4
2. Le fonctionnement des établissements : des améliorations prometteuses	6
3. L'aide sociale aux familles : un nouveau départ	6
a) L'aide aux frais de fonctionnement des internats et demi-pensions	7
b) L'aide aux transports scolaires	7
TITRE II. — Les mesures consacrées aux Universités	8
TITRE III. — Les mesures consacrées à la Jeunesse et aux Sports	9
1. Les sports	9
2. La jeunesse	10
Examen en Commission	11
1 ^o Audition de M. Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale	11
2 ^o Examen du rapport par la Commission	14
Conclusion	15
Amendement présenté par la Commission	16

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1981 revêt une importance toute particulière pour votre commission des Affaires culturelles, dans la mesure où il comporte de nombreuses dispositions touchant à des domaines sur lesquels elle se penche de façon traditionnelle soit lors de la préparation du budget général, soit à la faveur de l'examen des projets de loi qui lui sont transmis.

Il ne s'agit pas pour votre Rapporteur d'opérer un examen détaillé d'un texte qui relève au fond de la compétence de la commission des Finances, mais de dégager simplement les principaux traits, au travers des préoccupations constantes de votre commission des Affaires culturelles, qui soulignent certains infléchissements par rapport à la gestion précédente.

L'essentiel des mesures nouvelles étant consacré à l'emploi, il était attendu que l'action éducative en bénéficiât par priorité. On verra que le projet de loi comporte aussi des dispositions en faveur du fonctionnement des établissements d'éducation et des dépenses en capital.

La création d'un ministère de l'Education nationale, regroupant les compétences dévolues précédemment aux ministères de l'Education, des Universités et pour partie de la Jeunesse et des Sports aurait pu commander une présentation unifiée, analogue à celle du document budgétaire soumis à votre approbation. Néanmoins, pour des raisons de clarté — et en particulier pour la commodité de certaines comparaisons — il a semblé opportun de maintenir l'ancienne présentation.

TITRE PREMIER

LES MESURES CONSACRÉES A L'ÉDUCATION

1. La politique des personnels : la fin du redéploiement.

La politique des redéploiements engagés depuis plusieurs années et qui consistait à geler, voire à supprimer, des postes est désormais arrêtée puisque l'Education nationale reçoit à elle seule plus de la moitié des créations d'emplois ouverts pour les budgets civils : 11.250 sur un total de 21.869, auxquels s'ajoutent 3.000 transformations d'emplois de maîtres auxiliaires en postes d'adjoints d'enseignement. On peut rappeler que, pour 1981, le projet de loi de finances initial comportait la suppression effective de quelque 2.109 emplois, ce que la Commission avait peu goûté.

La ventilation entre les différents niveaux d'enseignement s'effectue de la manière suivante :

— pour l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 3.758 nouveaux postes d'instituteurs sont prévus afin de diminuer le nombre d'élèves par classe et de maintenir en activité certaines écoles notamment en milieu rural ;

— 5.896 nouveaux postes sont affectés à l'enseignement du second degré, dont :

- 2.930 emplois de certifiés stagiaires,
- 610 emplois de professeurs de C.E.T. stagiaires,
- 384 emplois d'agrégés.

Ces chiffres doivent s'apprécier par rapport à la loi de finances initiale, laquelle prévoyait seulement 1.100 postes pour l'agrégation et 2.200 pour le C.A.P.E.S.-C.A.P.E.T.

Le collectif prévoit également 406 nouveaux emplois d'élèves P.E.G.C. Dans la mesure où les 600 postes de P.E.G.C. supprimés en mars dernier par M. Beullac seront rétablis, quelque 1.006 nouveaux P.E.G.C. seront en place dès la rentrée scolaire, auxquels s'ajoutent 65 postes de titulaires, soit au total 1.071 emplois pour cette catégorie.

Enfin, il est prévu 1.000 postes de maîtres dans les établissements privés sous contrat.

Votre Commission ne peut que se réjouir des changements intervenus dans la politique des personnels. Les rapports publiés au cours des dernières années montrent qu'elle a toujours été préoccupée par la diminution constante des postes offerts aux concours de recrutement qui conduisait à un affaiblissement quantitatif mais surtout qualitatif du corps professoral et risquait d'entraîner à long terme des déséquilibres irrémédiables dans la pyramide des emplois. En additionnant les créations de postes aux concours du C.A.P.E.S. et de l'agrégation figurant dans le collectif avec ceux de la loi de finances pour 1981, on retrouve le niveau de 1976 pour le C.A.P.E.S. et presque celui de 1977 pour l'agrégation, qui s'établissaient respectivement à 5.000 et 1.600 postes.

Cet effort substantiel ne doit pas être de courte durée. Il serait en effet dangereux que la politique ainsi engagée ne soit pas poursuivie au cours des prochains exercices budgétaires. Les effets dans le domaine de la politique des personnels ne s'apprécient que sur une longue période. Votre Commission, pour sa part, apportera toujours son soutien à des mesures qui ont pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement, indépendamment du fait qu'elles permettent aux meilleurs étudiants de trouver un débouché correspondant à leurs aptitudes et à leurs aspirations. De la même manière, votre Rapporteur approuve les créations de postes dans l'enseignement primaire qui vont permettre de desserrer certaines contraintes, améliorer les taux d'encadrement en cours préparatoire et en cours élémentaire, et favoriser le maintien de certaines classes, spécialement en milieu rural.

Votre Commission prend acte, avec satisfaction, des mesures prises en faveur de l'enseignement privé, qui témoigne de la volonté du nouveau Gouvernement de respecter les engagements de ses devanciers.

Si, dans l'ensemble, votre Commission est favorable aux orientations ainsi prises, elle est plus nuancée sur certaines conséquences :

— elle s'interroge sur l'organisation des stages que les jeunes professeurs suivront, dès lors qu'ils devront assurer simultanément un service d'enseignement ;

— elle s'inquiète que la politique de titularisation des instituteurs remplaçants et d'intégration des maîtres auxiliaires dans le corps des adjoints d'enseignement ne s'accompagne pas d'une volonté clairement exprimée de mettre fin au recours à l'auxiliarat dont le caractère funeste a été maintes fois dénoncé ;

— elle est alarmée par le recrutement de nouveaux P.E.G.C. Le précédent ministre de l'Education avait répondu à ses vœux en

prenant la décision de ne plus employer de maîtres de cette catégorie et d'en tarir le recrutement jusqu'à extinction du corps. On peut craindre, même si le nombre des postes est peu élevé dans le présent projet de loi que cette rupture avec les décisions antérieures, que cette mesure n'annonce une reprise sur une plus grande échelle. La Commission tient d'ores et déjà à affirmer son hostilité à toute reprise directe ou indirecte du recrutement de P.E.G.C., dont rien ne justifie pour l'avenir le maintien dans l'enseignement secondaire.

2. Le fonctionnement des établissements : des améliorations prometteuses.

Longtemps calculés au plus juste, voire même nettement insuffisants, au cours des dernières années, les crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement (y compris les universités) augmentent de 290 millions, dont :

- 153 millions de francs pour les établissements secondaires (soit + 7,4 % par rapport à la loi de finances pour 1981) ;
- 39 millions de francs pour les établissements privés.

Au titre des économies d'énergie, 20 millions de francs d'autorisations de programme et de crédits de paiement supplémentaires sont prévus.

Enfin, 294 créations d'emplois de personnels administratifs sont inscrites pour préparer dans de meilleures conditions la rentrée alors que les années précédentes les suppressions furent nombreuses.

Nul doute que les besoins sont encore loin d'être tous satisfaits et votre Commission n'attend pas que ce projet de loi règle immédiatement les problèmes en suspend. Elle se félicite de l'orientation prise et attend dans le projet de budget pour 1982 les mesures substantielles qu'elle a toujours demandées.

3. L'aide sociale aux familles : un nouveau départ.

Cette aide qui baissait d'année en année — ce que la Commission avait dénoncé avec vigueur — va peut-être retrouver un niveau décent.

Les premières mesures inscrites dans le collectif sont de deux ordres :

a) *L'aide aux frais de fonctionnement des internats et demi-pensions.*

Ces crédits, qui progressent de 105,6 millions de francs, permettent de revenir sur la suppression opérée par la loi de finances pour 1981. Ils couvriront en partie les dépenses afférentes à la rémunération des personnels de service, que le précédent Gouvernement avait décidé de laisser à la charge des familles, estimant qu'elles y étaient tenues par l'obligation alimentaire des parents envers les enfants. Les dispositions initialement prévues devraient entraîner pour l'année scolaire 1981-1982 des hausses de 40 à 60 %, ce que votre Commission n'avait guère apprécié.

b) *L'aide aux transports scolaires.*

Avec 62 millions de francs supplémentaires, on pourra couvrir les hausses de carburants qui interviendront au cours de la campagne 1981-1982. Toutefois, la gratuité totale ne pourra pas étendu au-delà de son niveau actuel, soit près d'un tiers des départements, alors que M. Haby s'était engagé à ce que les transports scolaires soient progressivement pris en charge à 100 % par l'Etat.

Votre Rapporteur n'ignore pas que des efforts d'envergure devront être accomplis pour rattraper une situation qui s'était gravement détériorée.

Il approuve les mesures prises, lesquelles, pour être ponctuelles, n'en sont pas moins significatives.

Le changement de Gouvernement devrait peut-être conduire à une réflexion d'ensemble sur l'aide sociale dans le domaine de l'éducation avant d'arrêter toute nouvelle mesure.

Depuis longtemps, l'on a dénoncé ici le paradoxe de maintenir simultanément l'aide directe — les bourses notamment — et l'aide indirecte aux familles comme la gratuité des manuels scolaires. Des choix sont à faire. Ils doivent s'inscrire dans le cadre plus général d'une nouvelle politique sociale.

C'est à la lumière des propositions qui seront faites lors du projet de loi de finances pour 1982 que votre Commission donnera une appréciation de fonds.

TITRE II

LES MESURES CONSACRÉES AUX UNIVERSITÉS

Les universités ne bénéficient que d'un nombre de créations d'emplois beaucoup plus modeste que l'enseignement primaire et secondaire, puisque ce nombre se monte à 50, soit 25 assistants non agrégés, 10 professeurs agrégés et 15 professeurs certifiés et professeurs techniques de lycées.

A ces 50 créations s'ajoute la régularisation en termes budgétaires des 120 emplois de professeurs de 2^e classe en surnombre créés et pourvus en 1981.

La modicité des créations nettes d'emplois se justifie aisément par la stabilisation des effectifs de l'enseignement supérieur autour de 850.000 étudiants. Le problème principal auquel est confronté le personnel des universités est moins celui des taux d'encadrement, qui sont globalement satisfaisants, que celui de l'évolution des carrières, bloquées par les recrutements massifs opérés dans les années soixante : nombre d'enseignants sont ainsi confinés dans des grades d'assistants, puis de maîtres assistants. C'est à ce blocage que visait à remédier, pour partie, les 120 transformations d'emplois prévues par le budget initial pour 1981 et leur consolidation est donc une mesure positive.

Mais les difficultés inhérentes au blocage des carrières ne pourront être, à terme, résolues que par la reprise d'un recrutement de nouveaux enseignants, en faible nombre certes mais surtout de façon régulière.

En plus de ces créations d'emplois, des crédits sont ouverts pour faire face à la hausse des rémunérations du personnel ainsi qu'à celle du prix des produits énergétiques.

TITRE III

LES MESURES CONSACRÉES A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

1. Les sports.

Le budget voté pour 1981 a permis la création de 100 postes de professeurs et 400 postes de professeurs adjoints dont 200 par anticipation sur le budget de 1982.

Le projet de loi de finances rectificative prévoit à la rentrée 1981 de régulariser la situation des 200 professeurs adjoints en sur-nombre et de créer 225 postes de professeurs et 100 postes de professeurs adjoints.

De même est inscrit un complément d'heures supplémentaires. L'objectif de ces mesures est d'atteindre les trois heures d'éducation physique et sportive dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et les deux heures dans le second cycle.

Votre Rapporteur ne peut que se féliciter de ces intentions. Toutefois, la décision de rétablir, dès la rentrée scolaire 1981-1982, dans le service hebdomadaire des enseignants le forfait de trois heures consacrées à l'animation et à l'encadrement des associations sportives d'établissement (au lieu de deux heures précédemment) risque d'amoin-drir l'effet positif des créations de postes lorsque l'on sait que cette mesure concerne près de 90 % des enseignants du secondaire.

Alois que le budget voté pour 1981 a créé 10 emplois de conseiller technique et pédagogique, le projet de loi de finances rectificative en prévoit 306 au 1^{er} septembre afin de développer le loisir social, les activités sportives et socio-éducatives.

Quant aux dépenses en capital, le projet de loi de finances rectificative pour 1981 propose une augmentation de 45 millions de francs des crédits de paiement pour les installations appartenant à l'Etat (les crédits ouverts pour 1981 étaient de 36 millions de francs) et une majoration de 1.300.000 F d'autorisations de programme pour les subventions d'équipement aux collectivités.

2. La jeunesse.

Le projet de loi de finances rectificative pour 1981 prévoit une majoration de la subvention allouée au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (F.O.N.J.E.P.) qui devrait permettre le recrutement de 500 animateurs supplémentaires au 1^{er} août 1981.

Votre Rapporteur ne peut que se féliciter de cet effort en ce domaine dont il avait déjà souligné l'importance et qui correspond à un besoin prioritaire de la jeunesse. Il reste que le nombre des animateurs professionnels demeure encore nettement insuffisant et que l'effort amorcé devrait donc être poursuivi.

EXAMEN EN COMMISSION

1° AUDITION DE M. ALAIN SAVARY, ministre de l'Education nationale.

La Commission s'est réunie le jeudi 16 juillet 1981 sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, président, pour entendre M. Alain Savary, ministre de l'Education nationale, sur les mesures relatives à son département ministériel et contenues dans le projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Le Ministre a exposé à la Commission que, pour l'élaboration du collectif budgétaire, il avait mesuré l'ampleur des besoins pédagogiques et pris en compte la nécessité d'offrir aux jeunes des débouchés dans l'enseignement retenant en priorité la création d'emplois. Ainsi seront créés 12.280 postes nouveaux et 3.000 emplois de régularisation aux trois degrés de l'enseignement, les universités bénéficiant pour leur part de 50 postes nouveaux et de 120 emplois résultant de régularisation.

M. Savary a demandé au Gouvernement que le niveau de recrutement soit maintenu en ordre de grandeur pour la loi de finances pour 1982, ce qui implique la poursuite de l'effort de rééquilibrage. Mais pour assurer dans les moins mauvaises conditions la rentrée scolaire de 1981, il fallait procéder à des recrutements dans des conditions spéciales, le souci de qualité étant malgré tout constant. Le Ministre s'est orienté vers l'augmentation des postes mis au concours — sans recours à des sessions spéciales — ce qui, compte tenu du nombre très important de candidats et de la souveraineté des jurys qui peuvent ne pas pourvoir à tous les postes offerts, ne doit pas entraîner une baisse de la qualité des maîtres ainsi recrutés.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis, s'est félicité des créations d'emplois à tous les degrés d'enseignement qui répondent à des besoins pressants, tous malheureusement ne seront pas satisfaits. Il a noté avec satisfaction l'accroissement des dotations en faveur de l'aide aux familles et au fonctionnement des établissements. En revanche, il s'est montré plus nuancé sur les modalités choisies pour recruter les nouveaux professeurs certifiés et agrégés qui feront leur apprentissage sur « le tas », devant des enfants, ce qui peut comporter des risques pour ces derniers.

Dans le même ordre d'idées, le recrutement des professeurs de collèges (P.E.G.C.) ne peut guère être considéré comme le gage d'une politique de la qualité des enseignants.

On aurait pu aussi souhaiter un accroissement des bourses dont les taux sont faibles, tout comme les crédits destinés à l'achat des manuels scolaires.

En conclusion, le Rapporteur a exhorté le Ministre à ne pas succomber, comme certains de ses devanciers, à la tentation des réformes dont le système éducatif est recru.

Dans sa réponse, le Ministre a précisé que les professeurs certifiés ou agrégés stagiaires n'accompliraient qu'une partie de leurs obligations de service — entre neuf et onze heures suivant les cas — pour consacrer le reste du temps à leur formation théorique.

Pour ce qui concerne le recrutement des P.E.G.C. prévu dans le collectif, il ne faut pas préjuger des décisions qui seront finalement prises dans le domaine de la politique des personnels et qui interviendront après la rentrée.

L'aide sociale aux familles, longtemps négligée sous la gestion précédente, appelle des mesures d'une beaucoup plus vaste ampleur que celles que le collectif comporte. Toutefois il est envisagé, avec les crédits votés à l'automne dernier, d'améliorer les bourses en faveur des élèves des classes préprofessionnelles de niveau, des classes préparatoires à l'apprentissage, des quatrièmes des lycées d'enseignement professionnel et des classes de « seconde » des lycées. Pareillement, les lycées d'enseignement professionnel bénéficieront de donations supplémentaires pour l'acquisition de manuels scolaires.

M. Adrien Gouteyron a relevé que des zones de priorité ont été définies pour concentrer certains moyens supplémentaires. Le système a-t-il valeur permanente ou n'est-il que conjoncturel ? Pour ce qui concerne les instituteurs, dès lors que l'on intègre les remplaçants dans le corps des titulaires par voie de concours interne, il sera difficile de ne pas recourir une fois encore à l'auxiliaariat pour assurer les remplacements.

M. Savary a répondu qu'il s'agit par exemple des régions où les taux d'échec à l'école sont élevés — en particulier là où les enfants de travailleurs immigrés sont très nombreux — ou encore de certaines régions rurales défavorisées. D'une façon générale la répartition s'effectuera dans la concertation la plus grande avec les familles, les organisations professionnelles et les élus locaux. Le recrutement de nouveaux instituteurs aura pour effet de diminuer le nombre d'élèves par classe et d'éviter certaines fermetures d'écoles comme ce fut souvent le cas par le passé. Il faudra malgré tout recourir à l'emploi de certains auxiliaires pour d'évidentes raisons de gestion. Toutefois, le recours à ces personnels sera de plus en plus limité à l'avenir.

Mme Danielle Bidard a rappelé la nécessité d'améliorer l'accueil des enfants des familles défavorisées, d'alléger les effectifs des classes, d'assurer la préscolarisation dès l'âge de deux ans et d'améliorer la situation des classes de seconde.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les problèmes en suspens touchent les habilitations à délivrer des diplômes nationaux, le fonctionnement des Conseils d'université et l'accueil des étudiants étrangers.

En réponse, le Ministre a précisé ses objectifs : abaissement des effectifs des classes de seconde de 40 à 35 élèves ; la création de 800 nouveaux emplois de professeurs certifiés permettra une amélioration. Les fermetures de classes seront limitées ; les effectifs d'enseignants dans chaque département seront maintenus à leur niveau actuel et les fermetures éventuelles seront décidées au niveau local.

Le refus d'habilitation demandée par une université ouvre un droit d'appel, toutes les nouvelles demandes ne devant pas recevoir une réponse positive.

La procédure de sélection des étudiants étrangers n'est plus appliquée ; ces étudiants seront répartis sur tout le territoire national, en accord avec les universités d'accueil ; ce problème relève d'ailleurs d'une large concertation avec l'ensemble des Etats étrangers intéressés, car il est exclu que la France puisse assumer intégralement les conséquences de certaines politiques sélectives qui poussent des étudiants à amorcer ou poursuivre leur formation hors de leur pays natal, et bien souvent à s'installer hors de leur pays de formation.

A **Mme Gros**, qui l'interrogeait sur la place de l'informatique dans l'enseignement, le Ministre a répondu qu'il avait chargé deux universitaires, MM. Le Corre et Pair, d'une mission de réflexion sur ce problème. Dans l'attente de leurs propositions, la mise en place des matériels, décidée semble-t-il un peu hâtivement, est gelée.

M. Faigt a attiré l'attention du Ministre sur la nécessité d'accompagner de créations de postes d'enseignants le rétablissement du forfait de trois heures en matière d'encadrement des activités des associations sportives.

M. Tinant a évoqué les problèmes posés par les écoles des zones rurales dont la fermeture doit être limitée, et a souhaité que les vacances scolaires commencent et finissent en fin de semaine.

M. Lombard a souhaité que le ministère de l'Education nationale apporte son concours aux conservatoires municipaux de musique.

M. Habert a interrogé le Ministre sur l'avenir de l'enseignement privé et sur l'action internationale du Ministère.

En réponse, le Ministre a précisé que des heures supplémentaires d'éducation physique permettraient de compenser les conséquences

du rétablissement du forfait de trois heures. Certaines des zones rurales sont prioritaires ; quant aux dates des vacances scolaires pour 1982, elles seront inchangées. En matière d'enseignement musical, il reste à trancher le débat sur son lieu d'élection : conservatoires ou écoles.

Les objectifs à atteindre en matière d'enseignement privé ont été clairement définis par le Président de la République : il s'agit de susciter la création d'un grand service public unifié par voie de négociation avec tous les partenaires intéressés. Tant que ces négociations n'auront pas abouti — et aucune date n'a été fixée pour leur ouverture et leur terme — les textes en vigueur s'appliquent. C'est pourquoi le projet de loi de finances rectificative prévoit la création de 1.000 postes supplémentaires en faveur de ce type d'enseignement.

La Commission a ensuite décidé de se saisir pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1981 et elle a désigné M. Paul Séramy comme rapporteur.

2° EXAMEN DU RAPPORT PAR LA COMMISSION

Réunie sous la présidence de son Président, **M. Léon Eeckhoutte**, la Commission a procédé à l'examen du projet de loi de finances rectificative sur le rapport de **M. Paul Séramy**.

Après que le Rapporteur ait présenté les principales observations contenues dans le présent avis, une large discussion générale s'ensuivit.

M. Michel Miroudot a souligné la gravité que constituait le recrutement de 406 élèves P.E.G.C. Cette mesure ne constitue pas un gage de qualité dans la politique des personnels qu'entend engager le nouveau Gouvernement.

M. Guy Schmaus se réjouit du rattachement de l'éducation physique et sportive au département de l'Education nationale. Il regrette toujours que les créations d'emplois soient si modestes par rapport à la totalité des postes prévue dans le collectif en faveur de l'Education.

M. René Tinant se félicite de l'accroissement du nombre des maîtres du premier degré qui permettra le maintien de classes en milieu rural. Toutefois, il s'inquiète du niveau de sélection auquel seront recrutés les nouveaux maîtres et craint que dans l'avenir les effets conjugués des recrutements massifs et de la baisse démographique n'entraînent un surplus de postes.

M. Lucien Delmas se réjouit de l'augmentation du nombre des maîtres dans le primaire et le secondaire. Il craint cependant que certaines de ces mesures n'aient pas les effets bénéfiques escomptés,

en particulier que les administrations rectorales ou académiques soient plus tentées de renforcer les brigades des maîtres remplaçants que de maintenir effectivement les écoles en milieu rural ou de réduire le nombre d'élèves par classes.

Pour **M. Adrien Gouteyron**, il faut apprécier les incertitudes du collectif sur le fonctionnement d'ensemble du système éducatif. Une chose est de créer des postes, une autre est de savoir si l'éducation s'en trouvera confortée. Certes, on améliorera les taux d'enca-drement mais quel bénéfice tireront les élèves de maîtres peu ou mal formés ? Il est certain que le Gouvernement n'a pas pu encore fixer les grands axes de sa politique, aussi rejeter *a priori* la création de postes de P.E.G.C. préjuge des choix qui seront opérés ultérieurement.

M. Guy de La Verpillière souhaite le maintien des écoles en milieu rural sans que toutefois l'on aille au-dessous de certains seuils qui seraient préjudiciables aux enfants. Dans l'enseignement secondaire, les P.E.G.C. ont montré leurs limites. Il importe de ne pas retomber dans les errements passés, justement dénoncés par la Commission. Il convient dès à présent de supprimer les 406 postes créés par la loi de finances rectificative.

M. Jules Faigt dit qu'il s'opposera à tout amendement de cette nature dans la mesure où la Commission a toujours regretté l'insuffisance des postes d'enseignants.

M. Lucien Delmas considère qu'un tel amendement est prématuré, le Gouvernement n'ayant pas arrêté ses choix dans la politique à suivre en matière de recrutement, le groupe socialiste s'oppose à cet amendement et ne pourra, dans ces conditions, voter les conclusions du Rapporteur.

M. Pierre-Christian Taittinger souhaite que la Commission maintienne sa doctrine en matière de qualité de l'enseignement. Le dépôt d'un amendement qui supprime les créations de postes de P.E.G.C. devra inciter le Gouvernement à la vigilance et lui permettre de recruter des professeurs certifiés, seule catégorie de maîtres, avec celle des agrégés, à enseigner valablement dans les collèges et lycées.

L'amendement mis aux voix est adopté par la Commission.

..

Les conclusions du Rapporteur, favorables au projet de loi de finances rectificative, sont ensuite adoptées, sous réserve de l'amendement de réduction des crédits.

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION

Article 10.

Etat B.

Education - Titre III.

Amendement :

« Réduire de 6.800.000 F les crédits inscrits au chapitre 31-30. »